



VILLE DE SAINT MICHEL DE MAURIENNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 Juillet 2010

Le huit Juillet deux mille dix à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel GALLIOZ, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents :

A. DUFOUR, Maire Délégué de Beaune, M. GALLIOZ, Maire Délégué de Thyl.

MMES et MM : D. MANCINO, S. BOUILLARD-FREULARD, J.L. ALBRIEUX, J.M. BERNARD, G. BOIS, P. SAYETTAT, Adjoints. MMES et MM : C. ASTIER, A. BETEMPS, J. VIARD, J.P. EXARTIER, F.FALCO, M.GAY, D.MOTTA et G. ROSSERO

Procurations : A. ESPOSITO à G.BOIS, N.GOMES à J.P.EXARTIER, P. MARIE à M.GAY et P. MORARD-CHATAIGNIER à M. GALLIOZ

Absents excusés : N.GERVASONI et P. JACOB

Secrétaires de séance : M.GAY

Date de Convocation : 30 Juin 2010

C.M. en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

M. le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal et des délibérations votées le 4 Juin 2010. Ils sont **approuvés à l'unanimité**.

1) Personnel communal

Dans le cadre d'une Convention d'Accompagnement à l'Emploi, une stagiaire est engagée à l'Espace Alu du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Son salaire est pris en charge par l'Etat à 90% à hauteur de 26/35^{ème} et bénéficie d'une exonération des charges sociales patronales. **Approuvé à l'unanimité**

2) Subventions

- **150^{ème} anniversaire du rattachement de la Savoie** : une subvention de 700 € est accordée à l'association du Patrimoine du Thyl pour la réalisation d'un fascicule et l'édition d'un livre. **Approuvé à l'unanimité**
- **Sécurisation de l'Arc** : M. le Maire propose de déposer un dossier de subventions auprès de l'Etat et du Département pour la tranche 3 des digues de protection des crues de l'Arc. Ce projet à réactualiser (le montant de 895 277 € datant de 2008 Etude I.C.T.P) entre dans le plan PAPI 2 et serait conditionné à une participation significative de RFF ou de la SNCF. **Approuvé à l'unanimité**

3) Projet de ferme au Mollard

Un couple ayant la formation soumet son projet d'élevage de brebis et de transformation fromagère. Avant de statuer sur les aménagements et les acquisitions foncières, la commission agricole étudiera le dossier et contact sera pris avec la Chambre d'agriculture.

4) Baux de chasse

L'A.I.C.A St Michel-St Martin d'Arc demande le renouvellement des baux de chasse sur les propriétés communales de St Michel ainsi que dans la Forêt de Prémont et les communaux en indivision avec la Commune d'Orelle. Les conditions de renouvellement sont identiques aux années précédentes. **Approuvés à l'unanimité**

5) Acquisitions foncières

1) Travaux d'élargissement de routes au THYL :
-Vente par Mme Mattern née Derouet de la parcelle O 2195 de 595m² pour 1 042€
-Vente par la famille Arriordaz de la parcelle O 2201 de 218m² pour 381,50€
-Vente par la succession Jourdain de la parcelle O 2177 de 242m² pour 423,50€
-Échange (sans soulte) de parcelles entre Famille Jacob (N 897, O 1086, et O 1895, superficie totale : 1 178m²) et la commune (O 30, O 1018, O 1468, O 1895, superficie totale 914m²).
L'échange se fait sans soulte

Pour ces quatre opérations, les frais d'acte sont à la charge de la commune. **Approuvées à l'unanimité**

2) Selon l'estimation des Domaines, le bâtiment Grange et le jardin sont évalués (+/-10%) à 160 000€. L'offre de vente sera soumise à la C.C.M.G dans un premier temps.

6) Ferme des Templiers

- Officialisation de la demande de location (bail précaire) par Métaltemple du rez-de chaussée de ce bâtiment alors que le déménagement des locaux administratifs a démarré. Les travaux de voirie et d'aménagements peuvent commencer en liaison avec les entreprises concernées. Le prix de location (500 €) sera à négocier avec les dirigeants de l'entreprise.

Approuvée à l'unanimité

- La dépose du transformateur, exigée par les services préfectoraux, est reportée en 2010.

7) Admissions en non valeur

Cinq titres non soldés concernant diverses recettes (parking souterrain, la déchetterie, location etc...) sont présentées pour un total de 165,78 € (certaines dues au décalage entre établissement des titres et les augmentations survenues après). L'admission en non valeur est

Approuvée à l'unanimité

8) Commissions

- Culture : M^{me} l'Adjointe à la culture propose que :

les prêts de livres ne soient plus limités en nombre.

La durée du prêt soit de quatre semaines au lieu de 3,

l'investissement dans une « liseuse » électronique soit réalisé avec rajout d'une clause spécifique dans le règlement

les anciens livres soient donnés non seulement aux associations mais aussi aux lecteurs fidèles.

Les modifications du règlement sont **Approuvées à l'unanimité**

- Sport : M. l'Adjoint aux sports rend compte de l'avancement des travaux et informe le Conseil des stages Hand-ball et Basket.
- Tourisme: Le dépliant communal (Programme estival) de Juillet, à destination des touristes de passage, est à disposition en Mairie, Point Info et différents commerces.

9) Questions diverses

- **Restauration scolaire** : M^{me} l'adjointe à l'éducation informe qu'une liaison froide sera mise en place à la rentrée dans les locaux de l'ancien lycée et qu'une convention sera établie entre la Région, M. le proviseur et la Commune. Les tarifs (4€,5€ et 6€ en fonction du quotient familial) sont **adoptés à l'unanimité**. Une information à la Presse et aux usagers sera effectuée pour la rentrée.
- **Locaux de l'ancien lycée** : Une convention sera étudiée avec la Région pour la gestion des locaux et leur maintenance. Durant ce délai, la mise hors-gel sera assurée, le personnel pourra intervenir en cas de panne et l'ensemble du matériel de restauration restera à disposition. Le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention.

Le Nouveau lycée sera inauguré le 2 Septembre à 17h

10) Informations diverses

- **Contact R.F.F** : Étude des limites de la Z.A.D du Champ de Foire avec la société immobilière représentative.
- **Grilles de l'église** : Devis et avis des Architectes du Patrimoine et des Bâtiments de France pour le projet d'aménagement à l'entrée de l'église.
- **Presbytère** : Déménagement des prêtres pour un logement à la salle paroissiale. Réflexion engagée pour une utilisation future des locaux.
- **Z.A.D des Teppes** : Bien que l'accueil des habitants ait été attentif aux propositions du Maire lors de la visite des hameaux en juin dernier, un recours en annulation de l'arrêté préfectoral du 2 Juillet 2009 est déposé au Tribunal administratif par l'association St Roch.
- **Subventions du Conseil Général** :
 - La restauration des trois tableaux de la Chapelle du Thyl bénéficie de 20% de participation.
 - L'aménagement des berges de l'Arc tranche 2 (PAPI) bénéficie d'une aide de 121 650€.
- **ZAC du Temple et LP** : Subvention de 136 500€ du Département pour le CTS Maurienne via le Syndicat du Pays de Maurienne et attribution de subvention (11 615 €) pour l'aire de retournement devant le Lycée.
- **C.C.M.G** : Mille euros sont attribués à l'organisation de la Foire aux Plants 2010.
- **Statut des A.F.P** : La commission du Conseil général, en charge de l'Agriculture, accepte la mutualisation des moyens des trois associations (Bourguignons, Thyl et Fontanettes) pour la mise en conformité de leur statut. L'aide sera portée par l'une des trois au nom de l'ensemble des bénéficiaires.
- **Réforme départementale** : La réforme des aides aux collectivités entraîne la nécessité d'une information en direction des responsables administratifs et techniques, des élus de la Commune et de l'intercommunalité.
- **Convergences** : M^{me} la deuxième Adjointe suivra les réunions du comité de défense du service public.
- **Finances locales** : M. le Maire rend compte de l'évolution préoccupante des finances des collectivités locales, relayée par l'Association des Maires de France.
- **Manifestation du personnel d'A.D.O.M.A** : La fermeture prévue à terme du Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile de St Michel entraîne des inquiétudes tant pour le personnel que pour les résidents. Cette décision risque aussi de toucher les effectifs scolaires de la Commune. Une délibération est prise en réaction à cette décision.
- **École Collombette** : Avec une participation des familles, un transport scolaire à 13h30 sera mis en place à la rentrée afin de permettre aux parents d'avoir une « nounou » au Centre ville et de mettre leur enfant à l'École maternelle de la Collombette.

Prochain Conseil Municipal le 03 Septembre 2010 à 18h30.

Le Maire,

J.M. GALLIOZ